



DÉCISIONS DU PRESIDENT DU CCAS

COMPTE-RENDU

Liste des décisions du Président du CCAS prises en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

Nota : Rappel de la loi : Extrait de l'article R123-22 "Le président ou le vice-président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue."

MARCHÉS PUBLICS

Marché Assurances

- **6 octobre 2025** : Signature d'un marché pour les services d'assurances pour le Centre Communal d'Action Sociale passé avec les attributaires suivants :
 - Lot n°1 - « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » : RELYENS MUTUAL INSURANCE (69372 LYON Cedex 08) pour un montant de prime annuelle de 4 590,15 € TTC (formule de base).
 - Lot n°2 - « Assurance des responsabilité civiles et des risques annexes » : Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire (35012 RENNES Cedex) pour un montant de prime annuelle de 5 688,25 € TTC (formule de base).
 - Lot n°4 – « Assurance de la protection juridique de la collectivité » : RELYENS MUTUAL INSURANCE (69372 LYON Cedex 08) pour un montant de prime annuelle de 411,19 € TTC (formule de base).
- **20 novembre 2025** : Signature d'un marché pour les services d'assurances pour le Centre Communal d'Action Sociale, sans publicité, ni mise en concurrence suite à marché infructueux.
 - Lot n°3 - « assurance des véhicules à moteur et des risques annexes » : Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire (35012 RENNES Cedex) pour un montant de prime annuelle de 7 714,58 € TTC (formule de base).

Marché de services

- **6 octobre 2025** : Signature d'un marché pour la maintenance, l'entretien et l'exploitation des équipements, eau chaude sanitaire, chauffage, ventilation et climatisation de l'EHPAD les



Charmilles avec la société AXIMA CONCEPT (35091 RENNES Cedex 09) pour un montant de 10 900 € HT (solution de base).

Marché de fournitures et services

- **20 novembre 2025** : Signature d'un accord-cadre pour la fourniture de produits d'entretien pour l'EHPAD les Charmilles, aux attributaires suivants :
 - **GROUPE PIERRE LE GOFF** (44860 SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) pour :
 - Lot n°1 – Hygiène alimentaire (cuisine), pour un montant maximum annuel de 6 500 € HT.
 - Lot n°2 – Produits d'entretien courant, pour un montant maximum annuel de 2 800 € HT.
 - Lot n°3 – Produits lessiviels, pour un montant maximum annuel de 6 500 € HT.
 - Lot n°4 – Produits d'entretien et fournitures professionnelles, pour un montant maximum annuel de 11 000 € HT.
 - **SAS POMONA ÉPISAVEURS BRETAGNE** (35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE) pour :
 - Lot n°5 – Produits d'hygiène, pour un montant maximum annuel de 8 200 € HT.